

AVIS PUBLIC

Modification du lieu pour la tenue des séances

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur :

QUE les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur seront désormais tenues dans la nouvelle salle communautaire acquise par la municipalité et située au 20, rue Principale à St-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0;

QUE ce changement de lieu sera en vigueur à compter de la date de publication de cet avis, soit pour la séance du 19 mars 2024 et ce, jusqu'à nouvel ordre;

QUE l'horaire des séances sera maintenu selon le calendrier 2024.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 6^e jour du mois de mars 2024.

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 6 mars 2024.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière